

## LE MOT DU MAIRE



Je souhaiterais intervenir ce mois-ci sur deux points : les incivilités, les CAE.

Les incivilités se développent de plus en plus dans notre commune : appropriations de terrains appartenant à la commune, absence d'autorisation de travaux ou de permis de construire, non-respect des règlements concernant la taille des arbres ou des haies qui débordent largement sur l'espace communal, absence de nettoyage des ronciers se traduisant par la prolifération des lapins ce qui pénalise financièrement nos viticulteurs, propriétaires de chiens qui laissent leurs animaux faire leurs besoins chez les autres, non-respect des espaces publics, etc. Je vais m'arrêter là car, malheureusement, la liste serait trop longue. Je puis vous assurer que je ne laisserai pas faire. Les dérives que nous constatons ne doivent pas perdurer.

Sur le point précis des autorisations de travaux ou des permis de construire, il est inadmissible que certains s'affranchissent des démarches légales. Plus généralement, les incivilités ont un impact sur le budget de la commune puisque c'est la collectivité qui paye pour les gens indélicats, pour l'entretien des espaces publics, qui pallie le manque de rentrées des impôts, etc. Mon rôle est de faire respecter la justice la plus élémentaire, et je le ferai.

Concernant les chiens, je vais verbaliser les propriétaires indélicats. Pour des raisons de sécurité, la loi impose que les chiens soient tenus en laisse sur le domaine public. Un chien n'a pas à être lâché sur le terrain de foot, devant l'ancienne école maternelle, alors que des enfants vont régulièrement jouer sur ces lieux de détente. De plus, chacun peut ramasser les excréments de son animal sans laisser cette tâche aux employés communaux ou aux propriétaires riverains.

Les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), anciennement TUC et CES « recyclés » sont là pour aider les gens au chômage à retrouver un emploi. Ces emplois sont actuellement financés par l'Etat à hauteur de 90 % du SMIC et pour une durée maximum de 2 ans par tranche de 6 mois renouvelables. Devant l'augmentation du nombre des chômeurs dans notre commune (plus de 100 personnes indemnisées) nous avons décidé d'agir en embauchant 3 CAE. Ils sont affectés au secrétariat de la Mairie, aux écoles et au service technique. Peut-être est-ce une goutte d'eau, mais pas pour ceux qui en bénéficient. Si le nombre des chômeurs devait encore augmenter nous serions certainement obligés de recruter d'autres personnes.

**Jean-Pierre Manceau**

*Maire de Preignac et Vice-Président de la CDC de Podensac*

## TRAVAUX TERMINÉS ET EN COURS DANS LA COMMUNE

### Square pour les enfants

La première tranche d'aménagement du square (situé devant l'ancienne école maternelle) s'achève. Le premier jeu pour enfants est en place, et d'autres seront installés dans le courant de l'année. Le gazon a été planté, une jachère fleurie ensemencée, des bordures (type paddock) posées et 2 ensembles bancs et tables ont été disposés pour les parents et les enfants.

### Voirie

Le désherbage de la voirie et le fauchage des bas-côtés ont été effectués.

### Site de Sanches

Il a été entièrement nettoyé (souches d'arbres déterrées et herbe tondue). Le lieu est propre et accessible aux promeneurs. Cet entretien est effectué

tous les quinze jours. Des tables, bancs et des poubelles ont été installés

### Écoles

Pendant les vacances de Pâques, la cage d'escalier ainsi que les portes palières de l'école primaire ont été repeintes. Le revêtement des escaliers (avec nez de marche, conformément à la loi concernant les handicapés) sera posé durant les prochaines vacances d'été.

### Station d'épuration

Les travaux de mise aux normes sont en cours (extension de la filière boues et autocontrôle). Ils ont été financés en partenariat avec le Conseil Général et l'Agence Adour Garonne.

### Église

Nous sommes toujours en attente du permis de construire qui nous

permettra de rénover la toiture de la Sacristie.

Par ailleurs, une cloche de l'église se prénommant Magdelaine et datée de 1789 a été descendue du clocher, le 21 avril dernier, afin d'être restaurée. A l'issue de la réparation qui va durer quelques mois, la cloche sera remise en place pour une seconde vie.

*La vidéo est accessible sur la page « actualité » du site de Preignac.*

### École du Haire

Une révision simplifiée du POS est à l'étude. Les locaux seront aménagés pour le futur multiaccueil de la CDC et les associations.

### Mairie

La réfection de l'ancienne salle du Conseil Municipal est en cours et les travaux seront terminés à la fin mai.

## ASSOCIATIONS

Une demande de réservation des bâtiments communaux ou des lieux publics a été envoyée à toutes les associations (la commune compte 29

associations). L'objectif est de gérer les dates des différentes manifestations et d'éviter ainsi l'occupation de mêmes lieux ou bâtiments à la même date.

Par ailleurs, 3 panneaux d'information réservés aux associations vont être installés place de la Mairie, parking des écoles et ancienne école du haire.

## PLANNING DES MANIFESTATIONS

### MAI

**Dimanche 17** - Vide grenier, Troc pêche et concours de pêche organisé par le Bouzig Preignacais - Site de Sanches.

**Jusqu'au 30** - Tournois de tennis - Tennis Club Preignacais.

**Vendredi 22** - Concours Régional de Pétanque - Bybe Preignacais.

### JUIN

**Samedi 6** - Stage d'initiation à la danse Country - École du Haire.

**Dimanche 7** - Vide grenier à Boutoc - Comité des Fêtes de Boutoc.

**Samedi 13** - Randonnée pédestre nocturne organisée par le FCPB.

**Dimanche 21** - Marché au stade et fête de la musique.

- Ateliers des Trois Rivières

**Samedi 27 et dimanche 28** - Concours National au Boulodrome. Triplettes Mixte (pétanque Boutocaise).

### JUILLET

**Du 3 au 6** - Fête de Boutoc - Comité des Fêtes de Boutoc.

**Samedi 6** - Cinésite au Château Bastor Lamontagne - Ateliers des Trois Rivières.

### SEPTEMBRE

**Dimanche 13** - Vide grenier au stade - Bybe.

### OCTOBRE

**Dimanche 4** - Vide grenier au stade - Comité des Fêtes.

**Du 16 au 18** - Deuxième édition des Festi-Rencontres - Ateliers des Trois Rivières

**Samedi 31** - Fête Halloween - Salle des fêtes - Ateliers des Trois Rivières.

### DÉCEMBRE

**Samedi 12** - Soirée théâtrale - Salle des fêtes - Comité des Fêtes.

**Samedi 12 et dimanche 13** - Marché de Noël au stade - APPE

Informations sur le site [www.preignac.fr](http://www.preignac.fr) rubrique Agenda.

## ACHETER UN GROUPE ÉLECTROGÈNE

La commune de Preignac participe à l'opération d'achats groupés de groupes électrogènes lancée par la municipalité de Barsac. L'objectif est de permettre à ceux qui souhaitent

faire l'acquisition d'un groupe électrogène, de le faire à un prix inférieur à celui que chacun pourrait obtenir pour un achat unitaire.

Différents modèles sont proposés en

fonction des moyens et des besoins de chacun. La clôture des commandes est fixée au 30 juin prochain.

Informations et commandes : Mairie de Preignac.

## DÉMARCHAGE : RESTONS VIGILANTS

La Municipalité rappelle qu'en aucun cas, elle ne donne l'autorisation à des sociétés de faire du démarchage

téléphonique ou à domicile auprès des particuliers.

Nous vous conseillons et nous vous

demandons de rester très prudents face aux inconnus et à toutes les démarches de prospections.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Parce que la liberté des uns s'arrête où commence celles des autres, un arrêté préfectoral précise les plages horaires pendant lesquelles

sont autorisées les travaux de jardinage et de bricolage avec des équipements bruyants (tondeuse, tronçonneuse, ponceuse, etc.). Dans

le même esprit et surtout pour des raisons de sécurité, les périodes d'incinérations font également l'objet d'une réglementation précise.

### Travaux de jardinage et de bricolage

Du lundi au vendredi : 8h30/12h - 14h30/19h30 - Samedi : 9h/12h - 15h/19h - Dimanche & jours fériés : 10h/12h

Incinérations interdites (par arrêté Préfectoral): du 15 mars au 30 avril puis du 1er juillet au 30 septembre